

Lancer son collectif

Une mise à jour du Guide des Collectifs Locaux

Vous venez de découvrir le Pacte pour la Transition ? Vous trouvez que c'est une super idée et vous êtes très motivé-e pour lancer une dynamique sur votre territoire ?

Vous devriez trouver dans ce petit guide l'essentiel des informations importantes pour lancer votre collectif Pacte. Ce document a été mis à jour à partir du premier Guide des Collectifs Locaux paru avant les élections municipales, dont nous avons adapté le contenu à un contexte post-élections, et améliorés les conseils suite aux retours des collectifs qui se sont créés depuis avril 2019.

Sommaire :

1. [S'inscrire sur le site](#)
2. [Créer son collectif](#)
3. [S'organiser](#)
4. [Coopérer](#)
5. [Se faire connaître](#)

1. S'inscrire sur le site, et se rendre visible auprès des futur-es membres de votre collectif

Que vous soyez une personne seule intéressée par le projet, une association qui souhaite utiliser les outils du Pacte ou est engagée sur des thématiques similaires, s'inscrire sur le site permet aux autres personnes intéressées de vous contacter pour peut-être mener des projets en commun.



En arrivant sur le site, vous avez accès à une carte des personnes et collectifs engagés autour du Pacte. Trois filtres font apparaître :

- toutes les communes où des personnes ont déclaré soutenir le Pacte pour la Transition [en jaune] ;
- toutes les communes où un collectif citoyen actif s'est formé pour agir autour du Pacte pour la Transition [en marron] ;
- toutes les communes où un collectif citoyen actif a obtenu des signatures d'élu-es [en bleu].

Ces niveaux sont cumulatifs, c'est à dire qu'en sélectionnant "Soutiens du Pacte" tous les points-communes de la carte apparaissent. De même en cliquant sur collectifs actifs, tous les collectifs - ayant signé ou non des engagements - apparaissent.

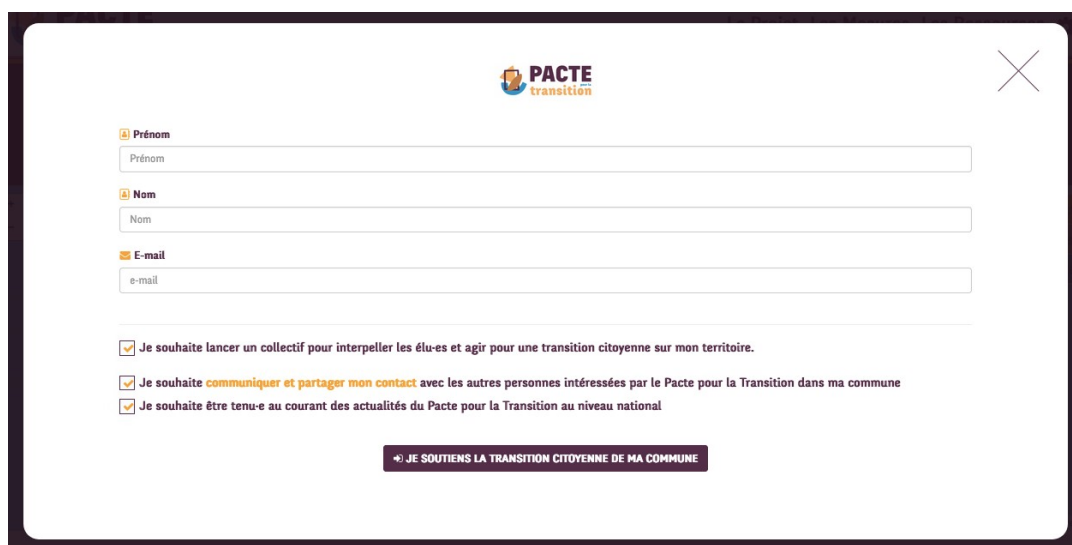
Pour savoir si une initiative existe dans votre commune, vous pouvez :


- soit utiliser la carte (les personnes et collectifs les plus près de chez vous apparaîtront),
- soit utiliser la barre de recherche.

Quand vous cliquez sur un point-commune, plusieurs options s'offrent à vous en fonction du type de commune dont il s'agit :

- Si un collectif est actif, vous pouvez accéder à sa page de présentation ;
- Vous pouvez directement envoyer un mail au collectif ou aux personnes inscrites sur la commune ;
- Vous pouvez soutenir la transition citoyenne de votre commune : vous rejoignez les listes de diffusion nationale et locale du Pacte, et si personne n'était jusque là actif sur votre commune, un point-commune jaune apparaît.

Si vous souhaitez vous engager autour du Pacte pour la Transition, cliquer sur « Je m'engage pour la transition citoyenne de ma commune » est une étape indispensable. Vous accéder à une nouvelle fenêtre vous demandant quelques informations.





Je souhaite lancer un collectif pour interpellier les élu-es et agir pour une transition citoyenne sur mon territoire.

Je souhaite **communiquer et partager mon contact** avec les autres personnes intéressées par le Pacte pour la Transition dans ma commune

Je souhaite être tenu-e au courant des actualités du Pacte pour la Transition au niveau national

Vous pouvez alors par l'intermédiaire du formulaire être ajouté-e (ou non) à :

- la liste de diffusion nationale des collectifs locaux : nous utilisons cette liste pour partager des informations importantes, conseils, retours d'expérience de collectifs, ressources d'organisations partenaires ;
- la liste locale de votre commune, le moyen de communication interne mis à disposition par le Pacte pour la Transition. Si des personnes font déjà partie de la liste de diffusion, elles recevront le message écrit lors de votre inscription, et en écrivant à [pacte-\[code postal\]@listes.transition-citoyenne.org](mailto:pacte-[code postal]@listes.transition-citoyenne.org), vous pouvez entrer en contact, faire passer des messages importants...
- Etre redirigé-e vers les ressources du Pacte, et plus spécifiquement des conseils sur comment initier un collectif local.

Pour en savoir plus sur l'utilisation des listes de diffusion du Pacte, [c'est par ici](#) !

2. Créer son collectif

Un collectif Pacte, c'est une association de fait d'au moins 3 personnes non-élues, qui se saisissent des mesures et ressources du Pacte pour la Transition pour interpeller les élu-es locaux-les sur la nécessité de mettre en œuvre une transition locale, et qui cherchent plus généralement à encourager et faciliter la co-construction entre élu-es, habitant-es et associations.

C'est une description un peu longue, mais le mot-clé (chiffre-clé?) est 3. En effet, nous déconseillons de partir tout-e seule dans ce projet, puisque l'idée est d'être dans une logique d'ouverture et de rassembler le plus largement possible autour du projet et des mesures que vous soutenez. Il s'agit aussi d'un projet ambitieux, et c'est toujours mieux d'être bien accompagné-e !

Alors, si vous n'êtes pas déjà un groupe de copain-ines, de voisin-es, une association déjà constituée... il faudra recruter d'autres membres, soit au sein des inscrit-es sur la liste de diffusion de votre commune (même si malheureusement ils ou elles ne vous répondront pas toujours), soit plus largement des habitant-es de votre commune.

Rencontrer d'autres personnes et organisations intéressées

C'est donc le moment d'en parler autour de vous, à votre famille, à vos voisin-es, aux associations locales et de les inviter à s'inscrire à leur tour sur la mailing liste.

Quelques pistes pour recruter des membres pour votre collectif :

- Rédiger ou imprimer quelques affiches/affichettes (cf. partie communiquer ci-dessous) à placer dans des lieux d'expression public (panneaux d'affichages, maison des associations, commerces, dans votre cour d'immeuble...) vous permettra de rencontrer des personnes intéressées que vous ne connaissiez pas.
- Selon les journaux locaux, il est parfois possible de contacter la personne en charge de la vie locale pour déclarer le lancement de votre collectif et inviter les personnes intéressées à venir à votre première/prochaine rencontre.
- Cibler les associations existantes sur votre territoire, et leurs bénévoles, pour parler du lancement de votre collectif, et les inviter à participer. Il peut à la fois s'agir d'organisations travaillant sur ces sujets, et d'autres associations impliquées dans la vie locale, comme par exemple les associations de parents d'élèves. En prenant contact, prenez garde à ne pas donner l'impression que vous allez réinventer ce que ces associations font déjà mais au contraire mettez en avant que vous souhaitez agir de manière complémentaire. Même si les membres de ces associations ne seront pas nécessairement intéressés, ils pourront toutefois être de bon conseil pour le lancement de votre collectif.
- Les réseaux sociaux peuvent être très utiles pour rencontrer des personnes engagés près de chez vous. Sur Facebook, il existe par exemple de nombreux groupes dédiés à la vie locale, l'action militante, la transition écologique... n'hésitez pas à y laisser un mot !

Le mieux est de prévoir une première rencontre informelle, dans un parc, dans un café, à laquelle inviter les personnes qui voudraient rejoindre le collectif. Sinon, invitez les déjà à rejoindre la liste de diffusion de votre commune.

« Recruter de nouveaux membres »

Les conseils en + des formations du Pacte

Trouvez la bonne échelle pour votre action. Collaborer au niveau de l'intercommunalité ou du département permettra de constituer un plus grand groupe de réflexion, plus efficace pour influencer les élu-es, et plus motivant.

Les personnes intéressées par votre collectif se répartiront généralement en trois groupes : les personnes les plus investies, les membres et bénévoles un peu plus éloigné-es qui participeront plus ponctuellement aux réunions, s'investiront sur un seul projet... et enfin votre réseau : les sympathisant-es, qui signeront volontiers vos pétitions, participeront à vos événements, sans être plus investi-es. Ces trois groupes sont importants et il faut chercher à tous les faire grandir.

Pensez à toujours récupérer les contacts des personnes qui viennent à vos réunions (même par visio) ou que vous rencontrez lors d'événements, pour pouvoir les recontacter.

Faire s'investir des personnes dans votre collectif passera souvent pour elles par un parcours progressif : entendre parler de l'initiative, venir à une réunion d'information ou un événement, venir à une réunion plus opérationnelle ou donner un coup de main sur un projet... Pensez-y et essayer de toujours proposer lors de vos rencontres un "appel à action" concret pour s'impliquer un peu plus.

Réfléchissez à pourquoi des personnes voudront s'engager, participer à vos événements, réunions... Une bonne réunion apporte trois choses pour les participant-es : s'enrichir et apprendre des choses, échanger pour apporter quelque chose au groupe, et de la convivialité. L'idéal est donc de pouvoir inclure ces trois éléments dans les activités de votre collectif : en organisant des interventions sur les thématiques du Pacte ou l'actualité de la commune, en laissant place aux échanges et débats, et en n'oubliant pas les moments plus conviviaux.

Tout le monde ne sera pas forcément intéressé par le plaidoyer, aller voir les élu-es... Vous pouvez valoriser toutes les activités existantes dans votre collectif (les discussions, la communication, la sensibilisation...) mais aussi réfléchir à d'autres moyens d'impliquer des nouveaux/nouvelles sur ces thématiques.

Organiser une première rencontre

Une première rencontre est un premier objectif pour le lanceur ou la lanceuse du collectif, mais est surtout l'occasion de se rencontrer, et de discuter de sujets pratiques :

- Des envies des participant-es (et donc des thématiques à privilégier) ;
- Des compétences et expertises des un-es et des autres (par thématique mais aussi sur la communication, les ressources numériques, etc.) ;
- De vos objectifs (voir le document [Stratégie](#)) ;
- De vos disponibilités.

Lors de cette première rencontre, n'oubliez pas de lire la [charte des collectifs locaux](#) pour vérifier que vous êtes prêt-es à vous engager dans cette démarche !

Cela vous permettra alors d'identifier des premiers pas :

- Des premières actions à mener : lancer un compte sur les réseaux sociaux, contacter des associations locales, se répartir la lecture de différents documents, écrire un communiqué de presse sur l'organisation de votre première réunion...
- Réfléchir à un premier objectif simple pour se motiver : organiser une rencontre publique ou une projection de film, envoyer un courrier à vos élu-es avec des propositions d'engagements adaptés à votre territoire...
- Identifier quels sont vos besoins, et en particulier combien de personnes (et avec quels

profils) vous manquent pour former un bon collectif. Par exemple, il est intéressant d'avoir avec vous des personnes au point sur les politiques locales, des connaisseurs de la mobilisation, de la communication, du tissu associatif local, etc.

- Organiser la prochaine réunion : fixer une date et un horaire, définir un ordre du jour, voir comment s'organiser pour faire venir de nouvelles personnes...

Votre collectif est lancé ?

Il est maintenant temps de le recenser sur la carte des collectifs locaux actifs.

Tous les collectifs actifs disposent d'une page dédiée, modifiable via un lien privé, pour partager des informations importantes sur le collectif, sur les engagements pris par les élu-es de son territoire, et sur le suivi de ces engagements. Les collectifs actifs apparaissent sur la carte sous la forme de points-communes marrons, ou bleus s'ils ont obtenu des engagements auprès d'élu-es.

En suivant ce lien : https://www.pacte-transition.org/#ajout_collectif vous accéderez à un formulaire vous permettant de créer une page pour votre collectif. Il vous faudra renseigner les informations importantes telles que : adresse de contact, site web, communes sur lesquelles le collectif est actif, description, prochains événements, associations membres. " Ces informations apparaîtront sur le site après modération de l'équipe du Pacte.

Vous recevrez aussi un lien de modification vous permettant de modifier ces informations lorsque vous le souhaitez, mais aussi d'ajouter et modifier directement les contrats d'engagement signés auprès d'élu-es majoritaires.

De la même manière, les nouveaux contrats seront affichés après validation de l'équipe du Pacte. Sont alors visibles les mesures sur lesquelles les élu-es se sont engagés, le document signé par les deux parties, et des informations sur le suivi qui peuvent être modifiées au fur et à mesure du mandat.

Le suivi se présente sous la forme d'une zone de texte pour commenter son avancement, et d'un fichier à importer pour partager des informations plus conséquentes (par exemple un rapport annuel).

3. S'organiser

Une fois votre collectif créé et composé d'au moins trois membres, il vous faut vous organiser afin de ne pas trop vous disperser ! Vous trouverez donc ci-dessous quelques pistes et exemples sur

les manières dont votre collectif peut fonctionner :

La charte des collectifs

Etre un collectif Pacte, cela correspond en pratique à être référencé sur le site du Pacte pour la Transition et à respecter la charte des collectifs (un document important à lire [ici](#)).

Les éléments les plus importants de la charte sont notamment de comporter au moins 3 membres, que toute personne qui souhaite rejoindre un collectif local puisse être accueillie, sauf si elle est élue locale (*ce qui ne veut pas dire que vous ne pouvez pas travailler en collaboration ou qu'ils ou elles ne peuvent pas être invitées à des réunions*), rester indépendant de tout parti politique ou liste électorale, et maintenir une posture résolument opposée à toute pratique violente, discriminatoire... (*ce qui concerne également les élu-es avec lesquels des engagements sont pris, ce qui signifie que vous ne pouvez pas signer de "Pacte local" avec des élu-es issu-es de partis revendiquant des idées xénophobes et anti-démocratiques*).

Outre le respect de la charte, les collectifs Pacte sont tout à fait indépendants du Pacte, ou du CTC qui est l'association portant le projet, quant à leur structuration, leur gouvernance, leur stratégie de communication, les projets qu'ils souhaitent développer, etc. Enfin, il est possible pour les collectifs d'utiliser tout ou partie de l'identité du Pacte pour la Transition (nom, logo...).

Pour vous organiser et structurer votre collectif, prendre le temps de réfléchir à vos objectifs est une étape indispensable. Retrouvez la formation dédiée à ce sujet organisée en janvier 2021 [ici](#)

La structure du collectif : se constituer en association ?

Rien n'est donc imposé pour la structure de votre collectif ! En tant que collectif Pacte, vous pouvez être à la fois un simple groupe d'individus sans statut juridique déclaré, une association locale, un groupement d'associations, etc. A vous de décider de la structure qui vous conviendra le mieux.

Pour vous donner des idées, voici quelques exemples de structures de collectifs Pacte existants :

- A Paris, le Pacte est porté par un collectif d'habitant-es sans statut juridique et est très en lien avec les nombreuses associations partenaires du Pacte présentes sur la ville.
- A Rennes, le Pacte est porté par la commission Alternatives Territoriales du groupe local d'Alternatiba.
- A Montpellier, le collectif Pacte est composé de membres d'antennes locales d'associations partenaires du Pacte (Artisans du Monde, Zero Waste, etc.).
- A Cotière, les habitant-es qui se sont regroupées pour se saisir du Pacte se sont

constitué-es en association (vous pouvez retrouver et vous inspirer de leurs statuts et fonctionnement [ici](#)).

Un collectif Pacte n'est donc pas nécessairement une association, et vous pouvez tout à fait organiser des activités sans statut juridique. Toutefois déclarer une association loi 1901 peut faciliter vos démarches d'organisation d'événements, cela vous permet d'ouvrir un compte bancaire, de recevoir des dons, d'agir en justice..., d'autant plus que le Collectif Transition Citoyenne qui porte le projet du Pacte ne peut fournir d'assurance pour l'organisation d'événements ou d'autres ressources de ce type.

Nous vous conseillons donc d'évaluer quels types d'activités vous souhaitez mener, si vous pouvez pour cela travailler avec des associations locales ou nationales, qu'est ce que votre mairie exige pour utiliser des salles publiques ou autres ressources... pour identifier si créer une association loi 1901 est pertinent pour votre collectif.

Si vous décidez de créer une association loi 1901, il vous faudra alors rédiger et valider des statuts, et vous déclarer en préfecture.

Voici quelques ressources qui pourront vous accompagner dans cette démarche :

- Le Kit d'associations.gouv.fr : <https://www.associations.gouv.fr/kit-gratuit.html>
- Les démarches essentielles sur service.public.fr <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3109>
- Diverses ressources sur <https://www.associationmodeemploi.fr/>
- Une carte recensant divers lieux d'information et d'aide aux associations, comme les Maisons des associations : <https://www.associations.gouv.fr/les-centres-de-ressources-pour-les-responsables-ou-createurs-d-association.html#bloc-694>
- L'explication de la plateforme HelloAsso concernant la défiscalisation des dons : <https://centredaide.helloasso.com/s/article/est-ce-que-mon-organisme-peut-emettre-des-recus-fiscaux>
- Les démarches pour être reconnue d'utilité publique : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1131>

Gouvernance et organisation interne

En terme d'organisation, aucun modèle spécifique n'est non plus imposé, mais nous vous invitons à choisir un mode de gouvernance et un fonctionnement démocratique, en vous inspirant notamment des principes de la gouvernance partagée.

La gouvernance, c'est comment on pense et on organise le "faire ensemble", le fonctionnement interne d'un collectif, pour que l'opérationnel et la réalisation des objectifs se passent au mieux.

Concrètement, ce sont des règles relationnelles et organisationnelles mises en place pour pouvoir répondre à tous les problèmes que peuvent engendrer un projet collectif.

La gouvernance partagée, c'est une manière de s'organiser de manière démocratique, et en prenant en compte et en écoutant les enjeux personnels et les émotions de chacun-e.

Quelques éléments de la gouvernance partagée sont :

- La posture : que chacun-e se sente bien dans le collectif et ait envie de continuer à participer. On parle notamment de *Communication non violente* ou CNV ([voir fiche explicative ici](#)), qui passe par savoir écouter, savoir exprimer ce qu'on ressent, parler de nos besoins avant de parler de la manière dont ils faut les résoudre, chercher la convergence...
- Savoir ce qui nous unit, notre stratégie, notre raison d'être : retrouvez plus d'infos sur des conseils pour définir sa stratégie dans le [document dédié](#).
- Définir des rôles pour faciliter les échanges et le travail collectif :
 - C'est notamment souvent utile lors d'une réunion de définir 3 rôles : un-e facilitateur·trice qui donnera la parole à chacun-e, et sera en principe un peu plus en retrait, une ou plusieurs personnes qui prendront des notes pour conserver une trace des échanges, et un-e gardien·ne du temps pour respecter l'ordre du jour défini si possible en amont de la réunion.
 - Dès que votre collectif aura plus de membres, il est intéressant d'identifier des groupes de travail et définir des postes dans l'organisation de votre collectif, cela vous fera aussi gagner du temps. Essayez notamment que ce soit toujours la même personne/adresse qui fasse le lien avec l'équipe nationale du Pacte, ou vos différents types d'interlocuteur·trices.
- Des méthodes d'animation/de créativité pour vos réunions : il existe des méthodes intéressantes pour animer des temps de réflexion qui déboucheront peut être sur des idées-nouvelles. Vous pouvez en découvrir certaines via fiches sur le [café du monde](#), les 6 chapeaux ([explication](#) et [fiche](#)), [le forum ouvert](#)...
- La prise de décision :
 - Plutôt que prise de décision à la majorité, nous conseillons la gestion par consentement pour vos réunions. La *gestion par consentement*, c'est l'idée qu'une décision ne peut être prise qu'à l'unanimité, ou plutôt parce que personne ne s'y oppose. Même si c'est parfois plus long qu'un vote classique, cela évite que des membres du collectif se sentent exclus et forcés d'agir dans le sens de choix auxquels ils ou elles sont foncièrement opposés. L'idée n'est pas non plus d'être tout le temps absolument d'accord : la gestion par consentement c'est d'abord se mettre en accord sur ce qui est acceptable pour tout le monde et ensuite gérer ce sur quoi nous ne sommes pas aligné·es. Par exemple, des grands principes et lignes rouges peuvent être définis par consentement par tout le collectif, et un

groupe de travail plus réduit pourra prendre des décisions opérationnelles à partir du mandat qu'il aura reçu. [Retrouvez la méthode ici](#).

- Pour définir des rôles et responsabilités, vous pouvez aussi prendre ces décisions à l'aide de l'[élection sans candidat](#).

Si la gouvernance partagée vous intéresse, n'hésitez pas à faire un tour sur le site de l'[Université du Nous](#).

Communiquer et s'organiser avec des outils libres :

Outre les listes de diffusion mises à disposition, de nombreux outils numériques peuvent être utiles pour l'organisation et la vie de votre collectif :

- un outil d'échange interne : telegram, whatsapp, rocketchat, liste de diffusion ;
- une boîte mail ;
- un outil de rédaction collaborative, c'est à dire un document texte où plusieurs personnes peuvent écrire en même temps et le visualiser ;
- un outil de prise de rendez-vous pour fixer la date de la prochaine réunion ;
- un outil de partage de fichiers ou de stockage de documents en ligne ;
- un outil de visioconférence ou de [conférence téléphonique](#), très utile en les temps qui courent...

Pour tous ces usages, nous vous recommandons d'utiliser des outils libres.

Quand on pense outil libre, on pense souvent outil gratuit. Mais c'est un peu plus compliqué que ça : un outil libre n'est pas forcément gratuit (même si beaucoup le sont), et tous les outils gratuits ne sont pas libres (loin de là).

Est en fait dit libre tout outil numérique qui respecte les 3 libertés suivantes : vous pouvez l'utiliser comme vous le souhaitez, le distribuer à qui vous voulez et accéder à son code source (c'est-à-dire le "texte", écrit dans un langage de programmation que comprend l'ordinateur, qui dicte le fonctionnement du logiciel) pour le modifier et diffuser vos modifications.

Donc, contrairement aux outils non libres qui sont dits propriétaires, les outils libres peuvent être qualifiés de communs numériques, puisqu'ils appartiennent à tout le monde et que chacun-e est libre de les modifier. Ce qui fait qu'utiliser des outils libres vous permet non seulement d'encourager une vision de la société basée sur le partage et l'échange de savoir-faire, mais aussi de façon plus pragmatique de garder le contrôle de vos données.

Car si la plupart des outils les plus connus pour les usages cités ci-dessus sont gratuits, c'est parce que le modèle économique des géants du web qui les possèdent (notamment les fameux GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) repose sur la revente des informations personnelles de leurs utilisateur-ices. Données qui servent ensuite non seulement pour la publicité, mais aussi parfois à orienter nos choix politiques ...

C'est pour toutes ces raisons que la [quatrième](#) des 32 mesures du Pacte pour la Transition vise à donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Plusieurs outils respectant cette philosophie existent et sont facilement utilisables.

- Le CHATONS, Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires, qui rassemble des structures souhaitant éviter la collecte et la centralisation des données personnelles, propose tout d'abord une page permettant d'accéder très facilement (en 2 ou 3 clics) à des services simples : <https://entraide.chatons.org/fr/> [*rédaction collaborative, visio-conférence, prise de rdv, raccourcisseur de lien...*].
- Leur annuaire (<https://chatons.org/fr/find>) permettra de trouver un hébergeur pour des services plus complexes (mail, cloud...). Toutes les offres ne sont pas gratuites ou ouvertes à toutes et tous (stocker des données est notamment très consommateur en énergie), mais naviguer sur la carte vous permettra peut être de trouver un hébergeur près de chez vous qui vous correspondra.
- Le Mouvement Colibris propose aussi d'autres services sur leur site : <https://www.colibris-outilslibres.org/> [*tchat, wiki, mise en ligne vidéo, carte collaborative*].
- Si vous ne disposez pas d'un hébergeur pour vous fournir une adresse mail, deux webmails libres et sécurisés permettent la création de comptes gratuits, limités mais qui conviennent surtout pour un usage de base : <https://tutanota.com/fr/> et <https://protonmail.com/fr/>.
- Nous avons aussi ouvert notre espace de stockage de documents aux collectifs Pacte [ici](#). Nous vous remercions de ne l'utiliser que si vous respectez bien la charte des collectifs Pacte, et en ne stockant pas trop de fichiers lourds, de vidéos et de photos :)

Enfin, il est difficile d'être parfait-es, et nous utilisons aussi des GAFAM (notamment Facebook). Nous essaierons toutefois de continuer à prospecter et si possible mettre à disposition des services libres pour vous accompagner dans votre action en protégeant au mieux vos données et celles de vos membres !

Se former

L'outil du Pacte pour la Transition, avec ses 32 mesures spécifiques et très techniques, ne se digère pas en une journée ! C'est pour cette raison qu'elles sont accompagnées de fiches techniques les détaillant au travers d'un contexte, d'arguments en faveur de leur mise en place, de leviers d'actions à l'échelle locale, de ressources supplémentaires et d'exemples de communes qui l'ont déjà fait. Ces 32 fiches techniques sont regroupées dans le Guide de la Transition, disponible [ici](#) et que nous vous recommandons d'adopter comme livre de chevet !

Pour aller plus loin, nous avons également réalisé une série de webinaires que vous pouvez visionner en ligne. Ce sont des conférences virtuelles durant lesquelles nous avons invité des experts d'une thématique en lien avec une ou plusieurs mesures du Pacte afin d'en apprendre davantage sur le sujet. Comme en écoutant un podcast, sur votre trajet du matin, en faisant votre jardin ou à manger, vous pouvez donc approfondir vos connaissances sur la [démocratie participative](#), [la résilience alimentaire](#), [la finance éthique](#) et [pleins d'autres sujets passionnants](#).

Nous organisons aussi désormais des formations mensuelles sur l'animation de votre collectif et le suivi des engagements. Ces temps de partage d'informations et d'échange permettent par ailleurs de compléter les ressources du site du Pacte avec des retours et exemples plus pratiques. Suivez donc bien vos mails !

Enfin, pour toutes les questions sans réponses que vous vous posez, vous pouvez nous écrire à [pacte \[@ \] transition-citoyenne.org](mailto:pacte [@] transition-citoyenne.org) et/ou questionner la communauté du Pacte sur le groupe [Facebook dédié](#).

4. Coopérer

En tant que collectif Pacte vous pouvez, et c'est fortement recommandé, obtenir du soutien et/ou faire des alliances avec d'autres associations et groupements citoyens de votre territoire. Cela vous permettra en effet d'avoir plus de poids dans vos revendications, de gagner en crédibilité et en compétences et de toucher davantage de personnes.

Entre collectifs Pacte

Une alliance très encouragée, est tout d'abord celle avec d'autres collectifs Pacte de votre communauté de commune, département ou région. Avec déjà un an d'existence publique, le Pacte pour la Transition a déjà permis l'essor, la structuration et le travail de près de 400 collectifs partout en France. Ces derniers se sont donc déjà frottés à la complexité de choisir un type de gouvernance, à la démagogie des échanges avec les candidats et/ou élus municipaux, au décorticage des 32 mesures et à tout ce qui fait le quotidien vertueux d'un collectif Pacte. N'hésitez donc pas, et ils s'en feront une joie, à leur écrire et à leur demander de l'aide, à leur proposer de mutualiser tout ou une partie de vos forces respectives, à leur proposer d'organiser un évènement en commun, etc.

En ce moment, un des chantier de l'équipe du Pacte est de mettre en place un outil libre facilitant le contact entre collectifs Pacte, mais en attendant il existe :

- la cartographie du site évidemment, et d'autant plus après la mise à jour à venir ;
- un groupe Facebook ["les collectifs locaux du Pacte pour la Transition"](#) pour partager

expériences, bonnes pratiques et questions ;

- plusieurs coordinations entre collectifs locaux se sont auto-organisées en [Alpes-Maritimes](#), [en Ardennes](#), [dans la Loire](#), [en Mayenne](#), dans les [Pyrénées Orientales](#), dans le [Bas-Rhin](#) et le [Haut-Rhin](#), en [Savoie](#), en [Haute-Savoie](#), à [Paris](#), dans le [Tarn-et-Garonne](#), [dans le Var](#), [à la Réunion](#)...
- vous pouvez généralement contacter le collectif de la grande ville près de chez vous qui sera peut être en contact avec d'autres collectifs ;
- et l'équipe du Pacte pourra, en attendant une mise à jour prochaine du site, aussi vous orienter à pacte@transition-citoyenne.org.

Avec d'autres associations du territoire

Il existe de très nombreuses initiatives à travers la France mobilisées autour de la transition, et travailler avec d'autres initiatives près de chez vous peut vous permettre de mieux comprendre votre territoire et ses enjeux, de compléter vos compétences, de monter de plus grands projets ensemble...

Si vous ne connaissez pour l'instant pas trop le tissu associatif de votre région, vous pouvez notamment :

- consulter la [carte de Transiscope](#), qui recense de très nombreuses initiatives locales ;
- vous tourner vers les plus de 60 organisations partenaires du Pacte et leurs antennes locales peut-être présentes sur votre territoire. A cette fin, nous avons réalisé un [annuaire](#) qui recense les moyens de les contacter. Certaines d'entre elles auront peut-être déjà mobilisé quelques-un-es de leurs membres sur le Pacte et seront ravies de vous rejoindre, d'autres seront partantes pour afficher leur soutien et d'autres encore pourront vous proposer d'axer votre plaidoyer sur une thématique spécifique du Pacte.

Que les propositions d'alliances soient pléthores ou que vous puissiez les compter sur les doigts d'une seule main, il vous faudra vous poser les bonnes questions afin de structurer des alliances qui vous soient bénéfiques et non préjudiciables. A ce sujet, la [partie "4.3 Structurer des coalitions efficaces"](#) du Kit de Suivi des Engagements d'Alternatiba vous donne de nombreuses clés d'analyse.

5. Se faire connaître

Vous avez lancé votre collectif, recruté quelques membres, défini vos objectifs ? Il s'agit maintenant de le faire savoir. Pour faire connaître votre action, vous pourrez à la fois vous servir d'outils de communication (les réseaux sociaux, la presse, des affiches...) mais aussi organiser

des événements ou mobilisation !

Quelques supports de communication

Afin d'informer les habitant-es, élu-es, entreprises, associations, etc. de votre territoire de votre actualité et d'avoir le soutien de certains et l'adhésion des autres, il est utile d'assurer une communication externe efficace. Plusieurs supports de communication servant différents objectifs et différents publics s'offrent à vous :

Les réseaux sociaux :

Les médias avec le meilleur rapport temps de gestion/public touché restent aujourd'hui les réseaux sociaux (et oui les GAFAM... on attend avec impatience les réseaux libres et respectueux de nos données sur lesquels on pourra faire de la com' aussi efficace !).

Créer la page Facebook de votre collectif local ne vous prendra que quelques minutes et vous permettra de diffuser vos événements et réunions mensuelles, d'interpeller citoyen·nes et élu·es en relayant des articles de presses en lien avec les thématiques du Pacte, de sensibiliser à la transition en partageant les campagnes sous forme de posts de la [page Facebook nationale du Pacte](#).

Si vous souhaitez interpeller élu·es et journalistes, il vous faudra peut être vous tourner vers Twitter, sur lequel des campagnes d'interpellation aux hashtags impactant ont déjà été organisées par notre partenaire Alternatiba (cf partie [4.1 du Kit de Suivi d'Alternatiba](#)).

Enfin, et si vous êtes partisan de l'adage "jamais deux sans trois", vous pouvez également vous tourner vers Instagram, pour toucher un public généralement plus jeune, où vous pourrez partager des visuels et autres photos de vos actualités/événements.

La presse :

Pour faire le poids, gagner en crédibilité et interpeller les élu·es et les acteurs et actrices engagé·es de votre territoire, la presse locale est souvent une bonne alliée. Pour plus de détails et des modèles de tribunes, communiqués de presse, etc. allez jeter un oeil à la partie [4.1 du Kit de Suivi d'Alternatiba](#).

Pour savoir qui contacter sur votre territoire, nous mettons à votre disposition cette [base de données contacts presse par région](#). Certains mails n'ont peut être plus de propriétaire, mais vous devriez trouver votre bonheur. N'hésitez pas d'ailleurs à vous en servir pour convier des journalistes aux événements que vous organisez : actions de mobilisation, forum citoyen, projection-débat, etc.

Un site internet :

Il vous permettra de toucher les non usagers des réseaux sociaux, publier plus de contenus comme des articles, des CR de réunions, des documents de travail, etc. ou encore des analyses sur le suivi.

Voici quelques exemples collectifs Pacte qui ont développé un site internet :

- celui du Pacte local pour la Transition en Loire Forez : <https://pacte.foreztransition.fr/Accueil> ;
- celui du collectif local Pacte pour la Transition de Rennes : <http://pacte-transition-rennes.fr/> ;
- celui du collectif de Chamonix qui est aussi mobilisé pour la Fête des Possibles : <https://www.tempsdespossibles.com/collectifcitoyen>.

L'affichage :

S'approprier l'espace public pour faire parler de votre collectif permet en principe de toucher l'ensemble des habitants de votre quartier/commune - selon où vous affichez. Vous pouvez ainsi laisser des affiches ou des flyers dans des panneaux d'expression public ou dans des lieux de passage pour inviter à votre prochaine rencontre, à un événement, ou faire passer d'autres messages.

Nous avons notamment mis à disposition deux affiches pour le Pacte pour la Transition (une [avec un texte](#), une [avec un encart blanc](#) pour renseigner les lieux, dates et horaires de vos événements), ainsi [qu'un flyer](#).

Pour créer vos propres supports, utilisez sinon la [charte graphique](#) et le [logo du Pacte pour la Transition](#) ! La police et les éléments en version image sont également disponibles via [ce dossier](#).

Organiser un événement (ou une mobilisation) :

Pour faire connaître le Pacte pour la Transition, recruter de nouvelles personnes, interpeller les élu·es ou encore sensibiliser les habitant·es à la transition, de nombreux formats de petits ou grand événements s'offrent à vous. Pour vous accompagner dans l'organisation de vos événements nous vous en avons compilés quelques-uns [ici](#), que nous avons nous mêmes expérimentés ou que des collectifs Pacte déjà bien installés ont imaginé chez eux. A vous de jouer !

N'oubliez évidemment pas de communiquer sur votre événement avec les outils renseignés ci dessus. Notamment, si votre association ou votre collectif local possède une page Facebook (cf. Communication ci-dessus) vous pouvez aussi créer un événement Facebook et demander la [page du Pacte pour la Transition](#) en co-organisateur, cela vous fera gagner en visibilité.

Nous espérons que toutes ces informations vous seront utiles ! Le contenu de ce guide n'est pas destiné à rester figé, tenez-nous donc au courant de l'avancée de votre collectif, posez nous vos questions, et parlez-nous de vos bonnes pratiques à pacte (a) transition-citoyenne.org !!

